# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY** |
| **Excusé(e)s :** | **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX** |
| **Absent(e)s** : | **Anne FAUROT** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.***
***M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).***
***M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).***
***Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.***
***M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.***

---

**Rapport N° 50**

# SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

---

Plusieurs associations travaillant dans le domaine de la santé peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

La ligne budgétaire 2016 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouée à l'ensemble des associations à caractère santé est de 22 530 euros. Compte tenu des subventions qui ont été attribuées en Conseil Municipal du 30 septembre 2016, le montant restant à répartir est de 9 035 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine de la santé, en vue du Conseil Municipal du 16 décembre 2016, il vous est demandé de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de proposer pour chacun un montant de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016.

## Une équipe pour la Vie

L'association, créée en 2001, a pour but de :

- venir en aide aux enfants et aux adultes atteints de cancer et à leur famille,
- sensibiliser par l'information la population sur les maladies de la moelle osseuse,
- promouvoir les typages et le don de moelle osseuse.

L'ensemble des différentes actions et des engagements de l'association repose sur un budget qui, à ce jour, limite le fonctionnement de cette dernière. Les objectifs portent sur le développement de l'information sur le don de moelle osseuse et les collectes de don de sang. Compte tenu des résultats encourageants obtenus sur le territoire de Clermont-Ferrand, l'association souligne la nécessité de poursuivre et d'aider ses actions.

Le budget prévisionnel 2016 de l'association « Une Equipe pour la Vie »s'élève à 4 800 euros.

L'association sollicite une subvention de 1 800 euros. A noter qu'elle a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 945 euros au titre de l'année 2015 (soit 800 euros en septembre et 145 euros à titre de supplément en fin d'année) et une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 euros suite au Conseil municipal du 30 septembre 2016.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement complémentaire de 145 euros, soit une subvention totale de 945 euros au titre de l'année 2016.

## Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes – GIAA

L'association, créée en 1949 et reconnue d'utilité publique, a pour but de :

- permettre la réinsertion professionnelle,
- favoriser la promotion intellectuelle et sociale,

- améliorer l'accessibilité aux études, à l'information et aux loisirs.

Dans ce cadre, elle organise des séances d'initiation à l'informatique et à internet.

Le GIAA réalise, grâce aux lecteurs bénévoles, des CD à partir d'ouvrages littéraires de grand intérêt afin de permettre aux auditeurs d'avoir un plus grand choix et d'étendre le potentiel d'accessibilité aux connaissances. Au cours des dernières années, l'association a vu le nombre de ses auditeurs en augmentation.

L'association sollicite une subvention de 1 200 euros. A noter que l'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 145 euros au titre de l'année 2015 (soit 1 000 euros en septembre et 145 euros à titre de supplément en fin d'année) et une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros suite au Conseil municipal du 30 septembre 2016.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement complémentaire de 145 euros, soit une subvention totale de 1 145 euros au titre de l'année 2016.

**Association des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix d'Auvergne**

L'association, créée en 1977, a pour but le soutien, l'entraide, l'incitation à l'apprentissage d'une voix de remplacement, l'aide à la réinsertion et à la réadaptation familiale, sociale et professionnelle. De plus, l'association fait des interventions en milieu universitaire notamment dans les écoles d'infirmières de la région.

L'association sollicite une subvention de 460 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 460 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 460 euros, au titre de l'année 2016.

**Mouvement Vie Libre Section Départementale du Puy-de-Dôme**

L'association, créée en 1953 et reconnue d'utilité publique depuis 1963, lutte contre l'addiction à l'alcool en apportant de l'aide et du soutien aux malades et à leur entourage. Avec l'appui de médecins spécialisés en alcoologie, l'association mène des actions médico-sociales dans les différents centres hospitaliers et, grâce aux différentes permanences assurées, le nombre de contacts pris avec les patients concernés est en constante augmentation. De plus, l'association Mouvement Vie Libre fait des interventions en milieu scolaire dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

L'association sollicite une subvention de 1 350 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 845 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 845 euros (soit 700 euros et 145 euros complémentaires), au titre de l'année 2016.

**ASDA – Association Le Souffle d'Auvergne**

L'association, créée en 2006, reconnue d'intérêt général et affiliée à la Fédération Française des Associations et Amicales d'Insuffisants ou Handicapés Respiratoires, s'assure de la représentation des malades insuffisants respiratoires et de leur défense auprès des pouvoirs publics et des instances chargées de leurs soins. Elle informe des problèmes médicaux liés à l'insuffisance respiratoire et des traitements proposés. De plus, elle répond aux questions sociales, administratives, juridiques et autres auxquelles peuvent être confrontés les malades. Dans ce cadre de prévention, l'association mène diverses actions de mesures de souffle sur le territoire clermontois.

L'association sollicite une subvention de 2 500 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1645 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 1 645 euros (soit 1 500 euros et 145 euros complémentaires), au titre de l'année 2016.

**Association pour le Don du Sang Bénévole de Clermont-Ferrand**

L'association, créée en 1997, a pour but de :

- susciter le don volontaire et bénévole de sang en organisant de façon régulière des collectes auprès des collectivités territoriales, des entreprises et diverses manifestations sollicitant sa participation,

- veiller au respect du code d'honneur des donneurs de sang bénévoles et à la qualité des conditions d'accueil de ces derniers,

- assurer la promotion du don de sang et d'entretenir les relations amicales entre les adhérents et les établissements de transfusion sanguine.

Devant les besoins constants des établissements hospitaliers en matière d'approvisionnement et de stock de produits sanguins labiles, l'association poursuit sa tâche de promotion en utilisant les outils nécessaires à l'existence et l'identification des collectes et gère la logistique de ces dernières. Elle invite les donneurs ou futurs donneurs au don volontaire et bénévole du sang en organisant de façon constante et régulière des collectes, des manifestations, des forums en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang.

L'association sollicite une subvention de 700 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2016.

**Les Auxiliaires des Aveugles**

L'association, créée en 1963, a pour but :

- d'organiser la mise en œuvre des services d'entraide aux personnes handicapées visuelles,

- de procurer des guides et des lecteurs bénévoles,

- d'organiser des activités sportives et culturelles,

- d'apporter réconfort et amitié en aidant à l'intégration dans la société.

La délégation clermontoise de cette association a été créée en mars 2013 et comprend 23 adhérents déficients visuels et 19 bénévoles. Elle a pour objectif de communiquer sur sa présence auprès des déficients visuels, des personnes atteintes de DMLA par le biais de la presse. Elle s'efforce de mettre en relation bénévoles et adhérents déficients visuels en assurant l'organisation de sorties sportives, culturelles.

L'association sollicite une subvention de 500 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 495 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 495 euros (soit 350 euros et 145 euros complémentaires), au titre de l'année 2016.

**France Adot 63**

Cette association a pour but de :

- promouvoir et susciter le don d'organes et de moelle osseuse par des campagnes de communication et d'information.

- informer, sensibiliser, accompagner aux dons d'organes et de tissus humains, par des conférences, du sport et de la culture en milieu scolaire ou pour tous publics.

L'association sollicite une subvention de 750 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2016.

**Association des Malades et Handicapés (AMH)**

Cette association a pour vocation d'œuvrer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes malades et handicapées en les informant, les représentant et en leur permettant l'accès à des activités. Il s'agit de «responsabiliser, aider, représenter, revendiquer» :

- représenter et défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, de ses membres malades et en situation de handicap et de leur famille.

- proposer et réaliser des activités adaptées, permettant à ses adhérents de développer entraide, estime de soi et autonomie dans un climat de convivialité.

- regrouper des personnes en situation de handicap, malades, conjoints...

- travailler à résoudre les problèmes sociaux des personnes et des familles posés par la maladie ou le handicap.

- travailler à la promotion individuelle et collective des personnes en situation de handicap.

L'association sollicite une subvention de 1 000 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2016.

**Chats des Rues 63**

Chats des Rues 63, association loi 1901, créée en 2013 et reconnue d'utilité publique, a pour vocation d'informer le grand public et les responsables de municipalités sur la nécessité d'aider les chats des rues (perdus, abandonnés ou nés dans la rue) en leur donnant le statut de chats libres (art. L211-27 code rural) ; assure des campagnes de stérilisation et de suivi sanitaire d'adoption ; dénonce toute maltraitance contre ces animaux. Son projet est de poursuivre la capture des chats errants, la stérilisation, l'identification, le suivi sanitaire, procéder à des adoptions ou à des remises sur sites si nourrisseurs déclarés. Cette association, en contrôlant l'état sanitaire des chats des rues, contribue à l'hygiène dans la ville.

L'association sollicite une subvention de 3 000 euros. A noter qu'elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros au titre de l'année 2015.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 2 500 euros, au titre de l'année 2016.

**SOS Suicide Phénix**

L'association, créée en 1986, a pour but d'engager le dialogue, de fournir soutien et assistance à ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ont tenté de se suicider ou sont tentés par le suicide. Son objectif est de :

- s'engager dans l'écoute des appels de détresse,

- fournir soutien et assistance,

- mener des missions qui s'articulent autour de la prévention du suicide. Pour cela, des heures de permanence sont consacrées à l'écoute des appelants en mal-être, à la réponse aux mails de détresse et aux réunions pour les familles endeuillées par un suicide.

L'association sollicite un montant de 700 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de lui allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros, au titre de l'année 2016.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 janvier 2017

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe,

Nicaise JOSEPH